



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du Préfet
Bureau de la représentation de l'État**

ARRETE N° 239

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 01 janvier 2021**

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale et Madame la Directrice de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame Brigitte ZITTE
ASHQ, Centre hospitalier Ouest Réunion
demeurant à SAINT-PAUL.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur Jean-Marie DIJOUX
Adjoint technique territorial titulaire, Commune de Saint-Denis
demeurant à Saint-Denis

- Madame Reine-May GRONDIN née HOARAU
Agent non titulaire, Commune de Saint-Denis
demeurant à Saint-Denis

Article 3 : La secrétaire générale et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Denis, le **12 FEV. 2021**

Pour le préfet et par délégation
La Sous-préfète, Directrice de cabinet
du préfet de La Réunion


Camille GOYET